## Communiqué de Presse

### Université / / Paris Seine











# Création de CY Cergy Paris Université

La COMUE Université Paris Seine opère sa mutation. Les nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité par les instances de la COMUE, de l'ESSEC, de l'EISTI, de l'ILEPS, de l'EPSS, par le directoire de l'initiative d'excellence ainsi que par le CA de l'Université de Cergy-Pontoise (23 Pour et 2 Contre).

Depuis leur candidature en 2016 au programme des investissements d'avenir au titre des initiatives d'excellence, les membres de la COMUE Université Paris Seine structurent leur feuille de route stratégique autour de trois piliers : 1) une université intensive en recherche et à l'international ; 2) une école universitaire des premiers cycles du territoire ; 3) un campus incarné et renouvelé.

Depuis l'obtention de l'initiative d'excellence (I-SITE Paris Seine) en février 2017, et afin de mettre en œuvre cette feuille de route, la COMUE Université Paris Seine prépare sa mutation institutionnelle : une université publique, porteuse de la politique de site, fusion de l'UCP, de l'EISTI et de la COMUE (qui donc disparait), à laquelle s'associe l'ESSEC dans le cadre de l'initiative d'excellence, et formant le cœur du dispositif. Par ailleurs, une alliance, constituée par l'association de l'ensemble des autres acteurs académiques du site, afin de porter l'offre académique du site, formation et recherche, se structure sous la forme d'une école universitaire des premiers cycles et 5 graduate schools : a) Sciences, ingénierie et économie, b) arts et humanités, c) éducation, d) droit et sciences politiques portées directement par la nouvelle université et e) management portée par l'ESSEC.

En 2018, cette mue institutionnelle s'est traduite par un pré-projet de statuts d'université de technologie pluridisciplinaire sous forme de Grand Établissement. L'université publique s'est alors organisée à partir de 3 instances clés : un conseil de site (conseil d'administration stratégique), un conseil d'établissement (conseil académique aux pouvoirs renforcés), un directoire de l'initiative d'excellence conjoint avec l'ESSEC. Le texte prévoyait également déjà la mise en œuvre d'un autre élément central de l'initiative d'excellence : l'émergence d'une nouvelle Grande École, à partir de l'EISTI et de l'UCP, pour diplômer à terme un millier d'ingénieurs par an.

Ce pré-projet de statuts, déjà très abouti, notamment en ce qui concerne la composition des instances, a été massivement approuvé par l'ensemble des acteurs en juin et juillet 2018 : COMUE Université Paris Seine, ESSEC, EISTI, UCP (CA, CAC, CT) et directoire de l'initiative d'excellence.

L'année universitaire 2018-2019 a permis

- . de finaliser avec le MESRI les statuts de cette nouvelle université par usage de l'ordonnance du 12 décembre 2018,
- . de construire la nouvelle Grande École interne à partir de l'EISTI et des composantes
- «Sciences et techniques » et « Économie Gestion » de l'UCP,
- . de préparer l'entrée de deux écoles en tant qu'établissements composantes : l'ILEPS et l'EPSS.

L'association par décret de l'ESSEC et son entrée dans la gouvernance de l'université par le directoire et sa place au CA restent inchangées par rapport à juin 2018. Le décret d'association sera complété par une convention d'association spécifique à l'automne.

Parallèlement à la structuration statutaire du nouvel établissement, les avancées collectives ont permis de déterminer le nom de l'université : **CY Cergy Paris Université** (CY se prononce à l'anglaise : « *see why* »), un nom qui ancre dans le territoire (Cergy et l'Île de France), assoit résolument l'identité universitaire (université), tout en imprimant d'un signe fort (CY) - au sens propre comme au sens figuré - l'élan et la vocation d'un projet tourné vers l'international autour de ce qui constitue la racine commune de ses écoles et alliances. La nouvelle Grande Ecole interne est quant à elle dénommée « CY Tech ». L'initiative d'excellence Paris Seine est rebaptisée « CY Initiative », et l'alliance de site « CY Alliance ».

Les autres établissements de la COMUE Paris Seine, non mentionnés dans le décret de création de CY Cergy Paris Université, soumettront à l'automne à leur instance décisionnelle le projet de convention qui les associera à l'université dans le cadre de la politique de site et qui fera d'eux un membre à part entière de « CY Alliance ».

### **Contact Presse**

#### **Caroline Hodak**

Directrice de la communication Université de Cergy-Pontoise Université Paris Seine caroline.hodak@u-cergy.fr 06 98 63 70 06